

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023

Date de convocation du Comité Syndical : 28/09/2023

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

Présents : Isabelle MASSEBEUF, Jean-Yves MEYER, Patricia PICARD (représente Chloé DELEUZE-DALZON), Matthieu SALEL, Laurent UGHETTO,

En visio-conférence : Virginie BONNET-FERRAND, Sandrine GENEST, Carine VIDAL

Absents ou excusés : Fabrice BRUN (donne pouvoir à Isabelle MASSEBEUF), Chloé DELEUZE- DALZON (représentée par Patricia PICARD)

N° 37

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LE SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE**

**Dans le cadre de l'opération de coopération
avec la province de Khammouane au Laos**

Rapporteur : Virginie BONNET-FERRAND

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20231009-02023_37-DE

Adopté à l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

et publiée le :

Et a signé

Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le projet de convention de prestation de service avec Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (PNRMA)

Vu le rapport de Madame la Présidente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Comité Syndical,

AUTORISE la Présidente à signer le projet de convention annexé et les documents afférents.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2023

Application agréée E-legalite.com